



## **Mariage pour tous = enfants pour tous**

**Andrea Geissbühler, Conseillère nationale, Bärswil**

### **Situation initiale**

La nouvelle loi ne concerne pas le mariage pour les couples homosexuels ; car avec le « partenariat enregistré » introduit en 2007, la cohabitation des couples de même sexe est déjà légalement réglementée !

En Suisse, chacun est libre de choisir avec qui il veut partager sa vie, et c'est une bonne chose.

### **Contenu réel du nouveau texte juridique**

Ce projet de loi porte sur le droit d'avoir des enfants, bien que cela ne soit pas possible par nature pour les couples homosexuels.

Le titre devrait donc plutôt être « Des enfants pour tous ».

Ce projet de loi vise à autoriser l'adoption plénière pour les couples homosexuels et le don de sperme pour les femmes lesbiennes.

Il est important de savoir ici que l'adoption d'un beau-fils ou d'une belle-fille est déjà possible. L'étape suivante, le don d'ovules et la maternité de substitution, est déjà en préparation et des motions sont en attente au Conseil national.

Les pères seraient discriminés dans la nouvelle loi, puisque « le père » serait supprimé du texte.

### **Droit de l'enfant**

Mais avant tout, cette loi concerne les enfants – les maillons les plus faibles de notre société – qui deviendraient le jouet d'adultes souvent égoïstes, les couples homosexuels.

On parle toujours de l'égalité des droits pour les couples homosexuels adultes, mais jamais du droit des enfants à avoir une mère et un père.

#### **1. l'adoption d'enfants :**

En Suisse, il n'y a qu'environ 15 bébés par an qui sont donnés en adoption. Cela signifie que de nombreux enfants sont enlevés à l'étranger et adoptés.

Ce ne sont pas les orphelins pauvres ou les enfants placés qui sont adoptés, mais les bébés issus du commerce des enfants.

Aujourd'hui, nous devons nous racheter parce que nous avons « importé » de nombreux bébés du Sri Lanka dans les années 80, qui cherchent maintenant leur origine et leur identité.

Avec la nouvelle loi, nous créerions encore plus de problèmes si nous étendions l'adoption de bébés aux couples homosexuels.

#### **2. le don de sperme pour les femmes lesbiennes**

Jusqu'à présent, le don de sperme ne pouvait être utilisé que dans des cas exceptionnels, tels que l'infertilité ou pour des raisons médicales.

Ce projet de loi ferait du don de sperme la règle sans tenir compte des conséquences pour les enfants.

Ils seraient privés de leur droit à un père dès le départ.

Il a été prouvé qu'il est essentiel pour les enfants et leur identité d'avoir des modèles des deux sexes, c'est-à-dire le père et la mère !

Nous devrions enfin écouter davantage les enfants concernés, car ils s'expriment presque tous de la même manière.

Je cite un enfant qui a grandi avec des femmes lesbiennes (grâce à un don de sperme) :  
« L'absence de mon père a provoqué un grand vide en moi et j'avais envie d'un père tous les jours.

J'ai aimé le partenaire de ma mère, mais une seconde mère ne pourra jamais remplacer le père que j'ai perdu ! »

### **Conclusion**

Personne n'a le droit d'avoir des enfants, mais les enfants ont le droit d'avoir une mère et un père.

Cependant, ce projet de loi leur enlèverait ce droit !

Avec ce projet de loi, nous créons non seulement de nombreux nouveaux problèmes, mais aussi de nouvelles inégalités de traitement !

Pour toutes ces raisons, veuillez voter NON à « Enfants pour tous » !